

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1423

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE

Ventes et cessions

451 398 705 RCS Le Havre.

EXA AUDIT.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : 32, Rue Pierre-Brossolette, 76600 Le Havre.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUCOUZE du 12 Avril 2019, La société EXA AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est à LE HAVRE (76600) 32 Rue Pierre Brossolette, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LE HAVRE sous le numéro 451 398 705, et la société TGS France AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 46 200 euros, dont le siège social est à BEAUCOUZE (49070) 1 Rue du Tertre - Parc d'Activités Angers/Beaucouze, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 333 087 039, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société EXA AUDIT par la société TGS France AUDIT. La société EXA AUDIT ferait apport à la société TGS France AUDIT de la totalité de son actif, soit 381.662,85 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 171.786,43 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 209.876,42 euros. En rémunération de cet apport net, 207 actions nouvelles de 50 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société TGS France AUDIT à titre d'augmentation de son capital social de 10.350,00 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 199.526,42 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 207 actions de la société TGS France AUDIT pour 1.000 parts de la société EXA AUDIT. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2018, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société EXA AUDIT depuis le 1er octobre 2018 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société TGS France AUDIT. La société EXA AUDIT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de

commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de LE HAVRE pour la société EXA AUDIT en date du 24/04/2019 - au greffe du Tribunal de commerce d'ANGERS pour la société TGS France AUDIT en date du 23 Avril 2019..

